

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-387 DU 4 SEPTEMBRE 1996

portant relèvement du taux des
indemnités de vacation des Asses-
seurs du Droit Traditionnel près
les Juridictions.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des élections présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-299 du 18 Juillet 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- VU l'Arrêté N°1668 A.P.A du 21 Juillet 1992 portant fixation à quatre cents (400) francs CFA, le taux des indemnités des Asses- seurs du droit traditionnel près les juridictions ;
- Sur Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Août 1996 ;

DE C R E T E :

Article 1er.- Le taux des indemnités de vacation des Asses- seurs du droit traditionnel près les juridictions est porté de quatre cents (400) francs CFA à deux mille cinquante (2 050) F CFA.

Article 2.- Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment, l'Arrêté N° 1668 A.P.A du 21 Juillet 1992.

.../...

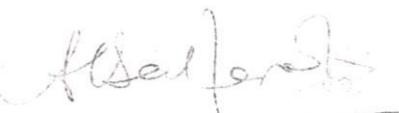
Article 3. - Le Ministre des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui prend effet pour compter du 1er Janvier 1997 et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 SEPTEMBRE 1996
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU. -

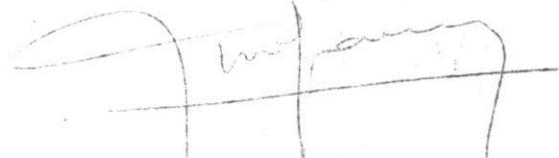
Le Premier Ministre chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions,



Albert TEVOEDJRE. -

Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Ismaël TIDJANI SERPOS. -

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC AUTRES MINISTERES
17 SGG 4 DGBM-DCF-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES JORB 1.-